

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2023

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 859)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 76 (Rect)

présenté par
M. Marcangeli

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« aux fins de la vérification de l’âge des utilisateurs finaux et du consentement »

les mots :

« pour vérifier l’âge des utilisateurs finaux et l’autorisation ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.